



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE
DD92

N° Spécial

21 Juin 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS DD92 du 21 Juin 2019

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS DD92/ OAPS N° 2019-341	14.06.2019	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants du lycée Louis DARDENNE de VANVES	3
ARS DD92 OAPS N° 2019-342	18.06.2019	Arrêté portant nomination des membres du conseil de discipline de l'Institut de formation d'aides-soignants du lycée Gustave Eiffel de RUEIL MALMAISON	4

AGENCE REGIONALE DE SANTE

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2019-341 du 14 /06 /2019
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation
d'aides-soignants du lycée Louis DARDENNE de VANVES**

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le [code de la santé publique](#) ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2018-063 du 03 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants du lycée Louis Dardenne de VANVES est arrêtée comme suit :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président ;

Le Directeur de l'institut de formation d'aides-soignants, ou son représentant :

Titulaire : Madame Catherine DE SANTI
Suppléant : Madame Elisabeth CRETEUR

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :

Titulaire : Madame Rukiatiou FUNK

Suppléant : Monsieur Sébastien DUBOST

L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Elisabeth CRETEUR

Suppléant : Madame Florence BEAUVAIS

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique ;

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :

Titulaire : Madame Samia VERTSTRACTEN

Suppléant : Monsieur Hervé LEBIGOT

Les représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Raissa MAUSSION

Suppléant : Madame Latifatou TOURE

Titulaire : Madame Noreen ADAN

Suppléant : Madame Laura CAREL

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du lycée Louis Dardenne de VANVES est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et Madame la Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 14 juin 2019

la Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine de
l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2019-342 du 18/06/2019
portant nomination des membres du conseil de discipline de l'Institut de formation
d'aides-soignants du lycée Gustave Eiffel de RUEIL MALMAISON**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2018-063 du 03 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil de discipline de l'Institut de formation d'aides-soignants du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison, est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président

Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur David ADAM

Suppléant : Madame Elise VIEN

L'infirmier, formateur permanent siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame Fatiha GUESSOUM

Suppléant : Madame Christelle PONS

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage siégeant au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame Laurence BOCCARA

Suppléant : Madame LE PECHOUX

Le représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame Aïssata TRAORE

Suppléant : Madame Afi MAHOUNOU

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline de l'institut de formation d'aides-soignants du lycée Gustave Eiffel de Rueil-Malmaison est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 18 juin 2019

La Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Monique REVELLI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>